

- Une affirmation du rôle moteur des aires urbaines d'Avignon, de Bollène et d'Arles et d'un réseau de villes intermédiaires
- Un enjeu de requalification des centres villes en difficultés et une précarité énergétique liée au faible revenu des ménages et de l'état des logements.

Aussi, nous proposons d'apporter, par cette contribution, des éléments complémentaires à ceux identifiés dans le cadre du diagnostic du SRADDET et qui participent pleinement à l'ambition du territoire régional.

En effet, outre les caractéristiques identifiées sur l'espace rhodanien, nous proposons de souligner la cohérence institutionnelle du Pays d'Arles, ses dynamiques de projets engagées en collaboration avec les territoires voisins ainsi que certains des enjeux structurants pour les années à venir à l'échelle régionale.

Un territoire cohérent

En préalable, nous souhaitons rappeler que le Pays d'Arles repose sur une identité culturelle forte, élément de reconnaissance et de cohésion qui fait le lien entre des espaces très différenciés. Le Pays d'Arles comporte, en effet, des territoires ruraux, périurbains et urbains, plusieurs quartiers prioritaires dont certains en NPRU et présente une forte attractivité touristique en lien avec la présence de deux Parcs naturels régionaux et d'un riche patrimoine.

La carte du Pays d'Arles construite en 1941 par Léo Lelée et Fernand Benoît, superpose différentes aires d'extension : celles de l'élevage des taureaux et de la pratique de la course camarguaise, des fêtes traditionnelles, de l'élevage du mouton mérinos d'Arles, du réseau d'irrigation de la Durance ainsi que le port du costume arlésien traditionnel. On retrouve ici toutes les composantes d'une identité qui s'établit dans l'entrecroisement d'éléments identitaires qui relient un territoire à sa pratique, et définissent un certain « art d'y vivre » revendiqué par les habitants et célébré à travers des fêtes et traditions vivantes.

Cette identité a constitué l'un des socles d'une coopération territoriale qui s'est amorcée dès 1999 sous une forme associative, et s'est consolidée à travers un « Pays » (2005) et plus récemment par la création d'un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (2017). Cette structuration progressive de coopérations a permis de porter divers projets et dispositifs tels que le Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en phase d'approbation, une Charte Agricole. Elle est le cadre de la co-construction actuelle d'un projet de territoire.

Aussi, de manière générale nous souhaitons que la Région se réfère aux documents cadres existants qui ont permis d'établir une stratégie commune et de programmer des projets structurants et des actions précises en lien avec l'aménagement et le développement durable.

Des complémentarités territoriales à prendre en compte

Nous soulignons que notre position d'interface, nous amène à travailler dans une logique de connexions territoriales avec le système provençal mais aussi avec le système languedocien. Aussi, est-il difficile de nous reconnaître exclusivement dans le système rhodanien qui porte Avignon en cœur de métropole.

En effet, le territoire du Pays d'Arles est situé à proximité de 3 pôles démographiques dynamiques - la métropole Aix-Marseille Provence, l'agglomération avignonnaise et celles de Nîmes et Montpellier - avec lesquels des relations multiples se sont développées notamment dans les mobilités du quotidien mais aussi à travers les échanges économiques et commerciaux, la prévention des inondations et la mise en place de projets spécifiques.

En effet, le projet de SCOT porte, grâce à ces dynamiques et ses relations pluri territoriales, un objectif de création de 20 000 emplois notamment :

- Par le développement de filières s'appuyant sur les ressources du territoire dont certaines s'inscrivent dans des filières d'excellence labélisées OIR :
 - La filière agricole et agroalimentaire qui concentre des projets au rayonnement large, qui sont travaillés à l'échelle territoriale la plus pertinente : le Projet alimentaire territorial avec la Métropole Aix-Marseille-

- Provence, le redéploiement du MIN de Provence en cohérence avec les 5 autres MIN de la région (OIR naturalité), la structuration d'une filière amande à l'échelle régionale, la valorisation de
 - productions de qualité marquant l'identité de notre territoire...
 - La capacité d'initiative du territoire qui s'appuie sur la richesse patrimoniale, culturelle et historique et les compétences des acteurs, pour développer des « pépites » (MOPA) des événements (Les Rencontres, Provence Prestige....) et des projets majeurs de rayonnement régional (MIN, LUMA), des filières d'excellence (industries créatives, signes de qualité....). Ce développement préfigure l'affirmation de véritables « écosystèmes » économiques dont l'impact et les coopérations sont susceptibles de modifier de façon importante les relations infra et extra-territoriales.
 - L'accompagnement de la transition énergétique par la création de nouvelles filières à partir de l'utilisation des ressources du territoire : développement de l'économie circulaire, recherche et développement sur les matériaux biosourcés...
 - Des paysages et des ressources naturelles exceptionnelles, réservoir de biodiversité dans la trame verte et bleue régionale et interrégionale, et supports de tourisme durable, de recherche (Tour du Valat) et d'innovations (nouveaux matériaux, biotechnologies...).
- Par le renfort des filières traditionnelles telles que celles de la logistique, du BTP, du commerce et de l'artisanat.

Un Pays d'Arles à conforter dans son développement :

La réalisation des objectifs portés par le Pays, levier de développement pour la Région, passe par la prise en compte d'enjeux spécifiques tels que :

- **La réalisation de grands projets d'infrastructures** pour servir les projets économiques, répondre à la vocation d'interface tels que, au Sud, le contournement autoroutier d'Arles, au Nord, la réalisation de la LEO et la requalification de la RD570n identifiée comme la colonne vertébrale de connexion entre le Nord et le Sud du territoire.
- **La gestion des déplacements :**
 - Favoriser l'accessibilité du territoire par un renforcement des connexions avec les infrastructures de transport situées sur les territoires voisins : gares TGV de Manduel et d'Avignon, aéroport de Marseille, maintien d'un arrêt TGV à Arles
 - Favoriser l'accessibilité à l'intérieur du territoire par le déploiement de nouvelles formes de mobilités en lien avec le réseau de transports en commun et en cohérence avec l'armature urbaine et en articulation avec les objectifs de désenclavement numérique
- **Le désenclavement des quartiers les plus sensibles** à travers le maintien de politiques urbaines et sociales sur le territoire
- **L'adéquation entre les outils de formation** et les nouveaux besoins de qualification des filières en développement

Aussi, au regard de cette rapide mise en perspective des objectifs et des enjeux du Pays d'Arles, nous sollicitons l'intégration dans le SRADDET de ces éléments permettant de consolider notre projet de territoire, connecté aux territoires vauclusiens, métropolitains et gardois.

Pour ce faire, nous souhaitons réaffirmer **les relations de coopérations comme une caractéristique forte de l'identité et du fonctionnement du Pays d'Arles.**

Il s'agit, par cette reconnaissance de favoriser le développement d'outils interterritoriaux et de coopérations souples et évolutives par la mise en place de politiques publiques définies au-delà de la localisation spatiale et de l'appartenance à une entité définie dans le SRADDET qui risque, in fine, de réduire le champ des innovations.

Par ailleurs, le SRADDET doit s'appuyer sur l'armature urbaine établie dans le cadre du SCOT composée d'Arles, grand centre urbain et de 4 polarités de niveau local : Chateaurenard, Tarascon, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Martin-de-Crau. Il s'agira également d'indiquer deux polarités de proximité comprenant deux pôles touristiques majeurs : les Baux de Provence et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président

